

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Définition

K.I.T. Group France Association & Conference Management, est le PCO (Professional Congress Organiser – PCO) (ci-après nommé K.I.T. Group France) de la JIAP 2025 (ci-après nommé organisateur) qui aura lieu à Paris, France, le 13 mars 2025. K.I.T. Group France est mandaté par la SFP (Société Française de Pathologie) pour la gestion des inscriptions et l'organisation de l'exposition.

Conditions générales de vente pour les inscriptions

Les inscriptions faites avant le 1^{er} mars 2025 bénéficieront du tarif préférentiel.

Ces conditions générales sont valables pour toute personne inscrite à la JIAP 2025 qui aura lieu à Paris, France, le 13 mars 2025. Tous les participants, étudiants, orateurs et exposants sont considérés comme des participants.

Inscriptions

Les délais suivants sont valables pour les frais d'inscription :

Inscriptions au tarif préférentiel :	Jusqu'au 28 février 2025 minuit
Inscription au tarif standard :	À partir du 1 ^{er} mars 2025
Inscription en ligne :	Jusqu'au 12 mars 2025 minuit
Inscription sur place :	pendant toute la durée de la Journée

Seuls les formulaires d'inscription complets seront acceptés. Les frais d'inscription seront appliqués en fonction de la date de l'inscription en ligne. Au même titre, le paiement devra être effectué en fonction des délais énoncés ci-dessus. **Si l'un des délais mentionnés est dépassé, les frais d'inscription suivants seront automatiquement appliqués.** L'inscription sera confirmée uniquement après réception du paiement total. Veuillez noter que vous pouvez effectuer le paiement par virement bancaire pour vos inscriptions/réservations jusqu'au 13 février 2025. Après cette date celles-ci seront automatiquement annulées si aucune preuve de virement ne peut être fournie.

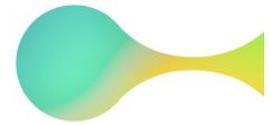
Après expiration du délai pour les inscriptions en ligne, les inscriptions ne seront acceptées que sur place à Paris lors de la Journée.

Si la capacité maximum d'inscrits est atteinte, l'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription supplémentaire.

L'âge minimum pour s'inscrire à la Journée en tant que participant est de 18 ans. Les participants doivent pouvoir présenter à tout moment une carte d'identité officielle indiquant leur âge. Les personnes accompagnantes ne sont pas autorisées.

Les frais d'inscription pour les participants comprennent l'entrée à toutes les sessions du congrès, l'exposition et un repas dans la limite des stocks disponibles.

Pour bénéficier d'une inscription gratuite internes et assistants spécialistes / AHU, nous vous invitons à vous rapprocher de votre coordinateur région, soumis aux conditions spécifiées sur le site. Pour les internes et assistants spécialistes / AHU, membres de la SFP, un quota de 90 places gratuites (60



internes et 30 assistants) est réservé afin de favoriser l'apprentissage et l'inclusion de tous à cet événement JIAP.

*Pour les internes, l'inscription gratuite est gérée en région par l'intermédiaire du CoPath qui fera un mail préalable à l'ensemble des coordonnateurs du DES ACP.

**Pour les assistants spécialistes et AHU membres de la SFP, les 30 premières inscriptions reçues à partir du lundi 25/11/2024 à 10h jusqu'au dimanche 15/12/2024 à minuit seront gratuites. Chaque inscrit à ce titre devra justifier au moment de son inscription par l'upload d'un document justificatif de son statut d'assistant spécialiste ou d'AHU.

Une fois le quota atteint, les tarifs classiques seront applicables pour les internes et assistants non-inscrits, avec le tarif préférentiel ou normal selon la date d'inscription, et dans la limite du nombre total d'inscriptions (300).

Inscriptions groupes

Les inscriptions pour les groupes de plus de 10 personnes seront traitées séparément. Merci d'adresser vos demandes à : inscriptions-jiap@kit-group.org . Il n'y aura pas de remboursement pour les badges prépayés et non utilisés. La date limite pour la réservation des badges groupes est le 25 février 2025. Seuls les formulaires complets seront acceptés (nom complet du participant, adresse e-mail personnelle, adresse postale). Le Département Inscriptions de K.I.T. Group France ne sera pas responsable de doublons réservés par des particuliers ou entreprises. Aucun remboursement ne sera effectué en ce cas.

Moyens de paiement

Les frais d'inscription doivent être joints à toute inscription à la JIAP 2025. Les paiements doivent être effectués à l'avance et en EURO (€) seulement, au moyen d'un des modes de paiement suivants :

1. Si le paiement est effectué par carte de crédit (Visa, MasterCard), les participants doivent remplir les parties concernées du formulaire d'inscription.

2. Si le paiement est effectué par virement bancaire, celui-ci doit être fait en EURO (€) à K.I.T. Group France :

Banque :	CIC Crédit Industriel et Commercial
Titulaire du Compte :	K.I.T. Group France
Numéro de Compte :	00020032401
Code Banque :	30066
Code BIC / S.W.I.F.T. :	CMCIFRPP
IBAN:	FR76 3006 6109 3300 0200 4970 115
Référence :	merci de mentionner JIAP2025, votre nom et numéro de participant

Veillez noter que les virements bancaires ne seront acceptés que jusqu'au 1^{er} mars 2025. Tous les frais de virement doivent être payés par l'émetteur.

Après avoir choisi le mode de paiement « bon de commande institutionnel » comme mode de paiement, le service inscription c/o K.I.T. Group France enverra la facture à l'organisme payeur.

Veillez noter que tous les frais de virement doivent être payés par l'émetteur.

La facture tiendra lieu de convention de formation simplifiée. Pour des demandes spécifiques, merci de contacter le service inscriptions, par mail : inscriptions-jiap@kit-group.org .

Lettre de confirmation

Une lettre de confirmation vous sera envoyée par le service inscriptions c/o K.I.T. Group France après réception de votre inscription complète et du paiement correspondant.

Lettre d'invitation



Pour recevoir une lettre d'invitation le participant doit contacter le service inscriptions c/o K.I.T. Group France via le formulaire d'inscription en ligne. Le document sera envoyé après réception de l'inscription complète et du paiement correspondant. Les lettres d'invitation ne seront envoyées que jusqu'au 20 février 2025.

La lettre d'invitation n'oblige en aucune façon les organisateurs ou la société hôte financièrement. Toutes les dépenses engagées en relation avec la Journée sont de la responsabilité du participant.

Visa

Chaque participant est tenu de faire personnellement les démarches pour obtenir un visa. Les participants qui ont besoin d'un visa d'entrée doivent prévoir un délai suffisant pour la procédure de demande et contacter l'ambassade ou le consulat de leur lieu de résidence pour déterminer le délai approprié pour leur demande de visa.

Les organisateurs ne prendront pas directement contact avec les ambassades ou consulats au nom des participants.

Attestations de présence

Les participants pourront recevoir une attestation de présence après la JIAP 2025.

Badges

Le badge doit être porté pendant toute la durée de la Journée. L'accès à l'UIC-P vous sera refusé sans le port de votre badge.

Modification de noms

Des frais de 30€ seront facturés pour chaque changement de nom pour un participant déjà enregistré. Un nouveau formulaire pour le nouveau participant ne doit pas être rempli. Quoiqu'il en soit des justificatifs pourront être nécessaires pour bénéficier d'un tarif réduit. Des changements de noms seront acceptés jusqu'au 06 mars 2025 par e-mail indiquant l'ancien et le nouveau nom (nom, e-mail et adresse postale). Après cette date les modifications de nom se feront sur place.

Conditions d'annulation des inscriptions

Toute demande d'annulation (inscriptions et réservations supplémentaires) doit être faite par écrit et envoyée au service inscriptions, par mail : inscriptions-jiap@kit-group.org avec les références du compte bancaire où un éventuel remboursement pourra être effectué. Des frais d'annulation pour les inscriptions seront facturés en fonction de la date d'annulation.

Le remboursement est possible en cas d'annulation de son inscription avant le 10 janvier 2025 inclus, avec une retenue de 60 euros pour les frais de dossier. Au-delà de cette date les frais d'inscription ne seront plus remboursés.

Les demandes de remboursement seront traitées après la Journée. Elles doivent être faites par écrit et envoyées au service inscriptions c/o K.I.T. Group France par e-mail ou fax au plus tard 30 jours après la JIAP. Passé ce délai, les demandes reçues ne seront plus prises en considération.

Aucun remboursement ne sera effectué si le participant ne se présente pas à la Journée ou la quitte prématurément.

Les inscriptions faites avant le 1^{er} mars 2025 bénéficieront du tarif préférentiel et seront remboursées en cas d'annulation totale du congrès par arrêté ministériel ou préfectoral.



Modification du programme

L'organisateur de la JIAP se réserve le droit de modifier le programme qui est seulement publié à titre indicatif.

Annulation du Congrès, Force Majeure

Dans le cas où la JIAP ne pouvait avoir lieu ou devait être reporté en raison d'événements indépendants de la volonté des organisateurs de la Journée, incluant mais non limité aux éléments suivants : les cas de force majeure, les grèves, les conflits sur le lieu de travail, les réquisitions du gouvernement, conseil du gouvernement, les restrictions ou réglementations concernant les voyages, la disponibilité des hôtels ou des installations, les marchandises ou les fournitures, la guerre ou un acte de guerre apparent, le terrorisme, les catastrophes naturelles ou d'origine humaine, les troubles civils, les maladies, les épidémies ou pandémies, la réduction ou la restriction des moyens de transport, ou toute autre calamité, perte ou condition comparable (collectivement, un "cas de force majeure") ou bien en raison de faits qui ne peuvent être imputables à une intention préjudiciable ou à une négligence grave de la part des organisateurs de la Journée, les organisateurs de la Journée ont le droit d'annuler JIAP 2025 immédiatement et/ou de mettre fin à la Journée sans aucune responsabilité et seront libérés de leurs obligations envers le participant.

De plus, si la Journée prend fin en raison ou à la suite d'un cas de Force Majeure, les organisateurs de la Journée ne peuvent être rendus responsables par les participants en cas de dommages, de pertes ou de coûts, tels que des frais de transport, d'hôtel ou des pertes financières, etc. Dans ces circonstances, les organisateurs de la Journée se réservent le droit, soit de retenir le montant total des frais d'inscription et de l'utiliser pour un congrès à venir, soit de rembourser le participant après avoir déduit du montant les coûts déjà investis dans l'organisation du congrès et qui ne pourraient être remboursés par une tierce personne.

Protection et transmission des données personnelles

La collecte, le traitement (incluant l'enregistrement des données, les changements, la transmission, le verrouillage et la suppression) et l'utilisation de toutes les données personnelles de l'inscription sont mis en œuvre dans le respect des dispositions légales relatives à la protection des données.

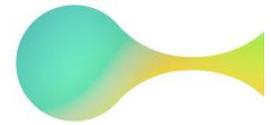
K.I.T. Group France collecte et conserve les données personnelles pour la préparation et la mise en œuvre de la JIAP 2025.

Lors de votre inscription vous êtes invité à remplir le formulaire en ligne et à indiquer les informations suivantes : nom, adresse, adresse, e-mail, numéro de téléphone ainsi que vos préférences de réservation. Ces informations sont indispensables pour la bonne exécution de votre inscription ou réservation (notamment pour l'envoi de la confirmation de réservation).

Si vous décidez d'effectuer le paiement par carte de crédit, les détails de la carte de crédit (type et numéro de carte de crédit, code de sécurité, date d'expiration, nom du titulaire de la carte) vous seront également demandés.

Toutes ces informations seront traitées et enregistrées confidentiellement et dans le respect des dispositions légales relatives à la protection des données.

Afin de garantir et de protéger les données que vous nous avez transmises, les informations sont transférées au moyen d'un serveur sécurisé qui crypte toutes vos données personnelles ainsi que vos données de carte de crédit. La méthode de cryptage utilisée est le standard technologique industriel «Transport Layer Security (TLS)». Notre certificat TLS nous a été délivré par UTN - usertrust.com.



En outre, des procédures de sécurité technique et de personnel ont été mises en place pour limiter l'accès aux données personnelles et leur utilisation. Seuls les employés autorisés peuvent y avoir accès dans l'exercice de leurs fonctions liées à nos services.

Notre serveur et notre réseau sont protégés par des pare-feux et nous avons mis en place un système d'alarme qui détecte et gère les intrusions et/ou les abus sur notre serveur.

Les détails de votre carte de crédit seront conservés par K.I.T. Group France pendant trois mois après la date de la Journée.

En outre, les organisateurs de la JIAP peuvent périodiquement partager les détails des coordonnées personnelles avec des tiers, qui pourront être amenés à contacter les participants concernant des activités proposées lors de la Journée ou transmettre des informations qui pourraient les intéresser. Par conséquent, les données pourront être transmises aux tiers à moins que le participant n'ait exprimé un avis contraire. Vos coordonnées complètes ne seront transmises que si :

- vous donnez votre consentement explicite,
- un tiers prouve aux organisateurs de la Journée que vous avez violé les droits de ce tiers et demande ainsi la divulgation de vos coordonnées,
- les organisateurs de la Journée sont obligés de transmettre vos données en raison par exemple d'une demande officielle ou d'une procédure judiciaire.

Les participants peuvent utiliser leur badge avec code barre comme une carte de visite qui pourra être scannée par les exposants ou autres partenaires, ces derniers auraient ainsi leurs coordonnées. Dans ce cas, le participant seul décide de la personne avec qui il partagera ses données. Merci également de noter qu'en acceptant le scan de votre badge sur les stands des exposants ou lors des symposiums, vous consentez à ce que la société exposante / organisatrice puisse vous contacter en utilisant les données fournies lors de votre inscription.

Pour toute demande relative aux données personnelles, merci de bien vouloir nous contacter : france@kit-group.org.

Autorisation d'utilisation de l'image d'une personne en termes de matériel photographique, vidéo ou audio pour la documentation de l'événement ou sa couverture médiatique

En acceptant ces termes et conditions générales, le participant à l'événement se déclare explicitement consentant à la création d'images, films et documents sonores le représentant dans le cadre de la JIAP 2025 et autorise leur exploitation, partage et publication à des fins de documentation et de communication, notamment sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram) et ce sans contrepartie financière.

Responsabilité

Les organisateurs de la Journée ne peuvent être tenus responsables que dans le cadre de l'obligation légale de diligence d'un commerçant avisé. La responsabilité de l'organisateur - qu'importe la raison légale- est limitée aux négligences graves ou intentionnelles. La responsabilité des prestataires de service sous-traitants n'en sera pas affectée. Le participant prend part à la JIAP et aux manifestations annexes à ses propres risques. Les accords oraux n'ont pas de valeur contractuelle tant qu'ils n'ont pas été confirmés par écrit par les organisateurs de la Journée.

Droit applicable

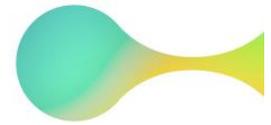
Le présent contrat sera régi, interprété et exécuté suivant le droit français. Tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera soumis, à défaut de règlement à l'amiable, aux juridictions compétentes du ressort du Tribunal de commerce de Nanterre, France.

Clause de divisibilité



JIAP
13 . 03 . 2025
UIC Paris

1ère Journée IA et
Pathologie de la Société
Française de Pathologie



Si l'une des clauses de ces conditions générales de vente s'avérait être nulle ou non applicable, la validité des conditions générales restantes n'en serait pas affectée. Les parties contractantes sont tenues de coopérer afin de remplacer la clause nulle ou non applicable par une clause valable adéquate. Cette disposition s'applique également à d'éventuelles lacunes dans ces conditions générales de vente.

Le 15 novembre 2024

K.I.T. Group France
Association & Conference Management
2-4 rue Joseph Sansboeuf
75008 Paris
France